

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le mardi 19 janvier 2016 à 19h30 Centre communautaire de Lusville, située au 2024 route 148, Pontiac à laquelle étaient présents :

M. Roger Larose, maire, Brian Middlemiss, maire suppléant et les conseillers, Inès Pontiroli, Nancy Draper-Maxsom, Thomas Howard, Edward McCann et Dr Jean Amyotte.

Également présents, M. Benedikt Kuhn, directeur général et Dominic Labrie, chef de service – Communications et adjoint à la direction générale, ainsi que quelques contribuables.

La séance débute à 19h30.

PAROLE AU PUBLIC ET QUESTIONS

James Eggleton - Demande des informations concernant la rencontre à venir sur les chemins de tolérance

16-01-2632

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Parole au public et questions**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Adoption des procès-verbaux des réunions antérieures**
 - 4.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 décembre 2015, de la séance extraordinaire du 15 et des deux séances extraordinaires du 17 décembre 2015
- 5. Administration**
 - 5.1 Transferts budgétaires
 - 5.2 Liste des factures à payer
 - 5.3 Liste des dépenses incompressibles
 - 5.4 Liste des engagements de dépenses pour le mois de janvier
 - 5.5 Rapport relatif à la délégation d'autorisation des dépenses
 - 5.6 Affectation de crédits (Dépenses incompressibles)
 - 5.7 Office Municipale d'Habitation (O.M.H) – Budget 2016
 - 5.8 Mandat au conseiller juridique – Chemins de tolérance
 - 5.9 Entente - Coopérative de développement régional (CDR) Outaouais-Laurentides
 - 5.10 Création d'un surplus affecté pour le Service de sécurité incendie (SSI)
 - 5.11 Financement temporaire
- 6. Sécurité publique**
- 7. Travaux publics**
 - 7.1 Avis de Motion – Règlement d'emprunt pour l'achat d'une niveleuse
 - 7.2 Appel d'offres de service pour le balayage de rues
 - 7.3 Luminaires de rues
- 8. Hygiène du milieu**
 - 8.1 Collecte des matières résiduelles – Unités commerciales
- 9. Urbanisme et zonage**
 - 9.1 Avis de motion - Règlement relatif au plan d'implantation et à l'intégration architecturale (PIIA) – projet Domaine des Chutes
 - 9.2 Dérogation mineure au règlement de zonage numéro 177-01- au 11 Terry-Fox sur une norme d'implantation d'un bâtiment principal existant par rapport à la marge latérale
 - 9.3 Règlement numéro « 02-15-01-2016 » modifiant le règlement 02-15 sur la tarification des permis et des certificats municipaux
 - 9.4 Avis de motion – Modification au règlement de zonage 177-01
 - 9.5 Cartographie des plaines inondables
 - 9.6 Avis de motion – Amendement au règlement 02-15 sur la tarification des permis et des certificats municipaux
- 10. Loisir et culture**
- 11. Divers**

- 11.1 Adoption d'une politique de reconnaissance et de soutien aux organismes communautaires
- 12. Rapports divers et correspondance**
- 12.1 Dépôt de divers rapports municipaux :
- a) animaux
 - b) Dépôt des intérêts pécuniaires des conseillers
- 13. Dépôt du registre de correspondance**
- 13.1 Registre de correspondance du mois de décembre 2015
- 14. Période de questions du public**
- 15. Levée de la séance**

Il est

Proposé par: Edward McCann
Appuyé par: Inès Pontiroli

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

Adoptée

16-01-2633

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2015, DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2015 ET DES DEUX SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 17 DÉCEMBRE 2015

Il est

Proposé par : Brian Middlemiss
Appuyé par : Edward McCann

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 décembre 2015, de la séance extraordinaire du 15 décembre 2015 et des deux séances extraordinaires du 17 décembre 2015.

Adoptée

16-01-2634

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES (JANVIER 2016)

Il est

Proposé par : Brian Middlemiss
Appuyé par : Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité effectue les transferts budgétaires tel que reconnue à la liste jointe en annexe au montant total de **151 553,89\$**.

Adoptée

16-01-2635

LISTE DES FACTURES À PAYER

Il est

Proposé par : Inès Pontiroli
Appuyé par : Tom Howard

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le paiement des factures au montant de **41 250,33\$** (voir annexe) pour la période se terminant le 31 décembre 2015 et à débiter les affectations budgétaires relatives aux dépenses mentionnées sur ladite liste.

Adoptée

16-01-2636

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES ET PRÉ-APPROUVÉES

Il est

Proposé par: Nancy Draper-Maxsom
Appuyé par: Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve la liste des déboursés et prélèvements effectués du 25 novembre 2015 au 7 janvier 2016, le tout pour un total de **1 035 079, 81\$** (voir annexe).

Adoptée

16-01-2637

LISTE DES ENGAGEMENTS DE DÉPENSES POUR LE MOIS DE JANVIER 2016

Il est

Proposé par : Brian Middlemiss
Appuyé par : Inès Pontiroli

ET RÉSOLU d'engager les dépenses apparaissant à l'annexe A, pour un montant total de **30 968,91\$** taxes incluses.

Adoptée

Dépôt du rapport relatif à la délégation d'autorisation des dépenses du 25 novembre 2015 au 6 janvier 2016.

16-01-2638

AFFECTATION DE CRÉDITS (DÉPENSES INCOMPRESSIBLES)

CONSIDÉRANT QUE, selon les exigences du Code Municipal du Québec et selon le Manuel de la présentation de l'information financière municipale, toute dépense de la municipalité doit faire l'objet d'une affectation à une fin précise de crédits votés par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU'afin de normaliser ces exigences pour les dépenses incompressibles, l'affectation des crédits peut s'effectuer en début d'exercice. Les dépenses incompressibles sont des coûts fixes ou inévitables qu'il est impossible de ne pas assumer en raison d'une obligation contractée ou de la nécessité de posséder certains biens aux fins de son fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Thomas Howard
Appuyé par : Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise que les dépenses dites incompressibles de la nature suivante soient payées sur réception de la facture pour l'année 2016 et qu'un rapport soit soumis au conseil à la réunion suivant le paiement de ces dernières. Il s'agit des dépenses suivantes dont les crédits ont été votés lors de l'adoption du budget 2016 ou par une résolution spécifique, ou par engagement de dépenses, à cette fin :

- la rémunération des membres du conseil;
- les salaires des employés municipaux;
- la quote-part des dépenses de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;
- les dépenses d'huile à chauffage;
- les dépenses d'électricité;
- les dépenses de téléphone;
- les dépenses de carburants;
- le contrat d'assurance pour les biens de la municipalité;
- le contrat forfaitaire – aviseur légal
- le contrat de conciergerie;
- les contrats de déneigement;
- le contrat de collecte des déchets;
- le contrat pour le préposé aux animaux
- le contrat pour espaces verts;
- le contrat pour la gestion de l'écocentre;
- le contrat d'entretien pour la photocopieuse;
- le contrat d'entretien pour la machine à timbres;
- le contrat d'entretien pour le système informatique;
- le contrat pour alarmes;

- le contrat pour tapis;
- les paiements trimestriels aux bibliothèques;
- les dépenses reliées aux frais de poste et messagerie et autres dépenses de même nature;
- les remises mensuelles aux deux gouvernements;
- l'immatriculation des véhicules et vérifications mécaniques;
- le chlore pour système d'eau potable;
- le contrat de service Internet;
- le contrat – exterminateur;
- contrat – Groupe AST (ADP mutuelle de prévention);
- tests d'eau – MRC;
- contribution à l'ADMQ;
- paiement des sommes dues au vérificateur;
- Les contrats avec agences de placement;
- Le contrat du système de communication pour les radios (CTM)
- Les dépenses pour le remplissage de bouteilles d'oxygène;
- Les dépenses pour les examens hydrostatiques ;
- Les analyses du laboratoire MicroB pour les réseaux d'eau et d'égouts

Adoptée

16-01-2639

OFFICE MUNICIPALE D'HABITATION (O.M.H.) – BUDGET 2016

Il est

Proposé par : Edward McCann
Appuyé par : Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la Municipalité accepte le budget 2016 de l'O.M.H. tel que présenté, qui démontre une quote-part municipale de 10%, soit 3 824,00\$.

Adoptée

16-01-2640

MANDAT AU CONSEILLER JURIDIQUE - CHEMINS DE TOLÉRANCE

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'expliquer aux citoyens le cadre légal régissant l'intervention de la municipalité sur les chemins privés ;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération représentant des associations de propriétaires de Pontiac (FRAPP) souhaite organiser une réunion publique pour ses membres ;

Il est

Proposé par : Thomas Howard
Appuyé par: Brian Middlemiss

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal mandate son conseiller juridique afin qu'il prenne part à une rencontre d'information avec les membres de la FRAPP pour répondre à leurs questions.

Adoptée

16-01-2641

ENTENTE AVEC LA COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL OUTAOUAIS-LAURENTIDES

CONSIDÉRANT QUE notre plan d'action « Municipalité amies des aînés » prévoit la recherche de solution afin d'améliorer l'offre de logement abordable pour nos aînés ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite mettre sur pied un comité promoteur afin de poursuivre cet objectif ;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative de développement régional de l'Outaouais possède une expertise en soutien dans le démarrage de projets collectifs;

CONSIDÉRANT le projet d'entente entre la Municipalité et la Coopérative de développement régional de l'Outaouais ;

CONSIDÉRANT QUE, pour la première phase du projet, les services de la Coopérative de développement régional de l'Outaouais seront exécutés gratuitement ;

Il est

Proposé par : Nancy Draper-Maxsom
Appuyé par : Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal entérine le projet d'entente entre la Municipalité et la Coopérative de développement régional de l'Outaouais et autorise le directeur général à signer l'entente au nom de la Municipalité.

Adoptée

16-01-2642

CRÉATION D'UN SURPLUS AFFECTÉ POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le SSI a fait des demandes de remboursement de frais pour appareil de désincarcération auprès de la SAAQ;

CONSIDÉRANT QUE ces remboursements résultent du déplacement de l'appareil de désincarcération et, au besoin, son utilisation sur les lieux d'accidents de la route;

CONSIDÉRANT QU'IL est important pour le SSI de demeurer à la fine pointe des technologies disponibles;

CONSIDÉRANT QUE les équipements spécialisés utilisés par le SSI sont très coûteux;

Il est

Proposé par : Brian Middlemiss
Appuyé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU QU'UN surplus affecté soit créé à partir des revenus provenant des remboursements de frais d'utilisation de l'appareil de désincarcération pour les années 2013 à 2015.

IL EST DE PLUS RÉSOLU qu'à l'avenir, tous revenus perçus provenant des remboursements de frais pour appareil de désincarcération de la SAAQ soient attribués à ce surplus affecté.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU que ce surplus affecté soit réservé uniquement au financement des équipements du SSI.

Adoptée

16-01-2643

FINANCEMENT TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT le règlement d'emprunt #05-15 pour des dépenses en immobilisation;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de faire un emprunt temporaire dans l'attente du déboursé pour l'emprunt;

Il est

Proposé par : Edward McCann
Appuyé par : Brian Middlemiss

ET EST RÉSOLU QUE le conseil autorise le directeur général à signer les documents nécessaires pour un emprunt temporaire avec la Caisse Populaire des Collines de l'Outaouais pour la somme de 1 990 102,00\$ tel qu'approuvé par le Ministère des affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adoptée

AVIS DE MOTION

Je, soussigné, **Dr. Jean Amyotte**, conseiller du district électoral numéro **6**, à la Municipalité de Pontiac, donne avis à l'effet qu'il y aura présentation, lors d'une prochaine séance, d'un règlement d'emprunt pour l'achat d'une niveleuse.

16-01-2644

APPEL D'OFFRES DE SERVICE POUR LE BALAYAGE DE RUES

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de balayer, au printemps, les rues et intersections asphaltées afin de ramasser le sable et autres débris;

CONSIDÉRANT QUE l'impartition de ces travaux nous permettra de réduire le coût et le temps nécessaire pour effectuer ces travaux, en plus de libérer du personnel municipal pour effectuer d'autres travaux;

Il est

Proposé par: Thomas Howard
Appuyé par: Inès Pontiroli

ET RÉSOLU de lancer un appel d'offres sur invitation pour la location d'un balai mécanique, opérateur inclus, et d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire, pour un maximum de 15 000,00 \$ (taxes en sus).

IL EST AUSSI RÉSOLU d'imputer cette dépense au budget 02 32000 515.

Adoptée

16-01-2645

INSTALLATION DE LUMINAIRES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a convenu d'améliorer la visibilité de certaines intersections afin d'assurer la sécurité des résidents;

Il est

Proposé par:
Appuyé par:

ET RÉSOLU de faire installer un luminaire aux endroits suivants :

- Croissant Young
- Rue Ferry (Entrée de la Salle communautaire de Quyon et plage)
- Rue Ferry (Entrée pour terrain de balle et patinoire)
- Intersection St. John et St. George (Poteau W0S2Y)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE tous les frais, pour un maximum de 6 000,00\$ (taxes en sus), soient imputés au budget 02 34000 680.

AMENDEMENT

INSTALLATION DE LUMINAIRES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a convenu d'améliorer la visibilité de certaines intersections afin d'assurer la sécurité des résidents;

Il est

Proposé par: Nancy Draper-Maxsom
Appuyé par: Brian Middlemiss

ET RÉSOLU de faire installer un luminaire aux endroits suivants :

- Croissant Young

- Rue Ferry (Entrée de la Salle communautaire de Quyon et plage)
- Rue Ferry (Entrée pour terrain de balle et patinoire)
- Intersection St. John et St. George (Poteau W0S2Y)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE tous les frais, pour un maximum de 6 000,00\$ (taxes en sus), soient imputés au budget 02 34000 680.

FINALEMENT, IL EST RÉSOLU QUE ces travaux soient exécutés après l'installation des luminaires prévus à la résolution # 15-09-2505.

Adoptée

16-01-2646

CUEILLETTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – UNITÉS COMMERCIALES

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre du contrat de cueillette des matières résiduelles a révélé le besoin de revoir la livraison de ce service, autant en ce qui concerne le devis que la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT QU'une entente a été conclue avec Location Martin Lalonde Inc. prévoyant la résiliation du contrat actuel au 31 mai 2016;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offre public sera réalisé dans les prochains mois afin d'octroyer un nouveau contrat pour la cueillette des matières résiduelles et ce à partir du 1^{er} juin 2016;

CONSIDÉRANT QUE des mesures temporaires avaient été mises en place pour certaines unités commerciales afin de faciliter la cueillette et pour des raisons de sécurité routière;

CONSIDÉRANT QUE cette solution temporaire qui est maintenant en place depuis 6 mois crée une situation d'iniquité entre la desserte des unités commerciales;

CONSIDÉRANT QUE cette solution devait initialement être en place que pour quelques mois;

Il est

Proposé par : Nancy Draper-Maxsom

Appuyé par : Dr. Jean Amyotte

ET RÉSOLU de revenir à la situation prévue dans la réglementation et le contrat en vigueur et de mettre fin à toute solution temporaire jusqu'à l'octroi du nouveau contrat de cueillette des matières résiduelles.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que tout propriétaire qui souhaite recevoir des services de cueillette allant au-delà de ce qui est prévue dans la réglementation et le contrat en vigueur devra en faire la demande auprès de la Municipalité et devra assumer lui-même les coûts supplémentaires engendrés et ce, jusqu'à l'octroi du nouveau contrat de cueillette des matières résiduelles.

Adoptée

AVIS DE MOTION

Je soussignée, **Nancy Draper-Maxsom**, conseillère du district électoral numéro **1**, à la Municipalité de Pontiac, donne avis à l'effet que j'entends présenter à une prochaine session de ce conseil, suite aux modalités prévues par la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c A-19.1), un règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale visant le site du projet Domaine des Chutes - lot d'origine avant subdivision numéro 2 683 360, tel que présenté au plan joint à titre d'Annexe I comme s'il était ici au long reproduit .

16-01-2647

DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 177-01- AU 11 TERRY FOX SUR UNE NORME D'IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL EXISTANT PAR RAPPORT À LA MARGE LATÉRALE

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été formulée par la propriété du 11 chemin Terry Fox afin de régulariser l'implantation non conforme d'un bâtiment principal existant;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme, lors de sa réunion du 21 septembre 2015, a procédé à l'étude de cette demande et recommande d'accorder la dérogation mineure partant du principe que, comme plusieurs secteurs du Pontiac, le quartier en question s'est développé dans le passé d'une manière non contrôlée et en absence de règles municipales précises;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de la maison à une distance de 4.01m et 4.07m au lieu des 5 mètres prescrits dans le règlement de zonage 177-01 ne porte pas préjudice à la jouissance du droit de propriété des propriétaires voisins;

CONSIDÉRANT QU'un avis a été publié conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ, c A-19.1);

Il est

Proposé par : Dr. Jean Amyotte

Appuyé par :

ET RÉSOLU QUE ce conseil accorde la dérogation mineure afin de régulariser l'implantation dérogatoire du bâtiment principal à 4.01m et 4.07m au lieu des 5 mètres prescrits au règlement de zonage 177-01.

AMENDEMENT

DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 177-01- AU 11 TERRY FOX SUR UNE NORME D'IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL EXISTANT PAR RAPPORT À LA MARGE LATÉRALE

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été formulée par la propriété du 11 chemin Terry Fox afin de régulariser l'implantation non conforme d'un bâtiment principal existant;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de la maison à une distance de 4.01m et 4.07m au lieu des 5 mètres prescrits dans le règlement de zonage 177-01 ne porte pas préjudice à la jouissance du droit de propriété des propriétaires voisins;

CONSIDÉRANT QU'un avis a été publié conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ, c A-19.1);

Il est

Proposé par : Edward McCann

Appuyé par : Dr. Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE ce conseil accorde la dérogation mineure afin de régulariser l'implantation dérogatoire du bâtiment principal à 4.01m et 4.07m au lieu des 5 mètres prescrits au règlement de zonage 177-01.

Adoptée

16-01-2648

RÈGLEMENT NUMÉRO « 02-15-01-2016 » MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 02-15 SUR LA TARIFICATION DES PERMIS ET DES CERTIFICATS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pontiac est régie par le *Code municipal*, la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et la *Loi sur les compétences municipales* ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est habilitée à régir les cas où un permis est requis, en prescrire le coût, les conditions et les modalités de délivrance ainsi que les règles de suspension ou de révocation ;

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite réduire à un tarif plus raisonnable les frais de traitement des demandes de dérogations mineures;

CONSIDÉRANT qu'un avis de présentation du présent règlement a été dûment donné à une séance ordinaire du conseil tenue le 10 novembre 2015 ;

Il est

Proposé par : Inès Pontiroli
Appuyé par : Thomas Howard

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL DÉCRÈTE ET ORDONNE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le préambule ci-dessus énoncé fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'article 4 du règlement 02-15 est modifié de manière à remplacer, pour l'étude d'une dérogation mineure, le montant exigé de 750,00\$ à 400,00\$.

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée

AVIS DE MOTION

Je, soussigné, **Brian Middlemiss**, conseiller du district électoral numéro **5**, à la Municipalité de Pontiac, donne avis à l'effet qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, suite aux modalités prévues par la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c A-19.1), du premier projet de règlement amendant le règlement de zonage 177-01 visant l'imposition d'un meilleur cadre réglementaire sur le site du projet Domaine des Chutes.

16-01-2649

CARTOGRAPHIE DES PLAINES INONDABLES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est tenue d'observer les règles de la Politique gouvernementale sur les rives, le littoral et les plaines inondables;

CONSIDÉRANT l'étendue du territoire hydrique de la municipalité de Pontiac;

CONSIDÉRANT QUE l'information hydrologique constitue un outil de travail indispensable pour l'émission des permis et certificats au service de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE les mêmes informations sont des prérequis à l'étude des demandes citoyennes d'un permis pour les travaux dans la bande riveraine et les zones inondables;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la Firme JFSA, qui propose d'effectuer le travail pour 5000,00\$, avant taxes;

CONSIDÉRANT QU'une partie de ces coûts pourra éventuellement être transférée aux développeurs et aux citoyens qui désirent s'établir aux limites de la bande riveraine et des zones inondables;

Il est

Proposé par : Inès Pontiroli
Appuyé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU QUE la proposition de la Firme JFSA, au montant de 5000\$, avant taxes, soit acceptée.

Adoptée

AVIS DE MOTION

Je, soussigné, **Brian Middlemiss**, conseiller du district électoral numéro **5**, à la Municipalité de Pontiac, donne avis à l'effet qu'il y aura une modification, lors d'une prochaine séance du conseil, au règlement 02-15 concernant la tarification des permis et certificats municipaux afin d'abolir les frais de \$50,00 exigés pour le traitement des permis d'affaires.

16-01-2650

ADOPTION D'UNE POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pontiac souhaite se doter d'un outil de gestion afin de mieux cibler son aide aux organismes communautaires contribuant au dynamisme de la Municipalité dans les domaines du sport, du loisir, de la culture et du développement sociocommunautaire ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite reconnaître, soutenir et encourager les efforts et l'engagement des organismes et des bénévoles sur le territoire de la municipalité de Pontiac ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite offrir à ses résidents l'accessibilité à des services de qualité ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite favoriser la complémentarité de l'offre de service et d'activités ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite favoriser la reddition de compte et la saine gestion financière ;

CONSIDÉRANT QUE le soutien de la Municipalité puisse prendre plusieurs formes : soutien professionnel ; soutien administratif ; soutien technique et soutien financier ;

Il est

Proposé par : Nancy Draper-Maxsom
Appuyé par : Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes communautaires telle que présentée par le directeur général.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

- | | |
|------------------|--|
| Sheila McCrindle | - Demande plus de détails concernant le PIIA du Domaine des Chutes |
| Ricky Knox | - Questionne la décision de tenir des séances du conseil supplémentaires à Quyon et Breckenridge |
| James Eggleton | - Demande si la Municipalité envisage d'acheter les luminaires au LED |

16-01-2651

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est

Proposé par: Nancy Draper-Maxsom
Appuyé par: Edward McCann

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 20h 17 ayant épuisé l'ordre du jour

Adoptée

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL

« Je, Roger Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».